DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ A

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

LE 24 NOVEMBRE 1871

PAR

L'HON. J. G. ROBERTSON,

TRESORIER DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC:
DE L'IMPRIMERIE DE LÉGER BROUSSEAU,

1872.

RB150 169

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ A

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

LE 24 NOVEMBRE 1871

PAR

L'HON. J. G. ROBERTSON,

TRESORIER DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC:
DE L'IMPRIMERIE DE LÉGER BROUSSEAU,

1872.

Digitized by the Internet Archive
in 2024 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/discourssurlebud00robe

DISCOURS

DE

L'HON. TRÉSORIER

DE LA PROVINCE DE QUEBEC

SUR LE BUDGET.

---

24 Novembre 1871.

REPRISE DE LA SÉANCE.

La Chambre rentre en Séance à sept heures et demie.

L'Hon. M. ROBERTSON propose que la Chambre se forme en comité des subsides ; puis il s'exprime en ces termes :

M. LE PRÉSIDENT,—En proposant que vous quittiez le fauteuil, et que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération les subsides à donner à Sa Majesté pour l'année fiscale commençant le 1er Juillet prochain, je dois à la Chambre et au pays de donner quelques explications sur nos recettes et nos dépenses pendant l'année fiscale terminée le 30 Juin dernier.

Sous notre régime constitutionnel, c'est à cette branche de la Législature qu'il appartient d'accorder ou de retenir les fonds nécessaires pour continuer l'administration des affaires publiques du pays dans les divers départements ; et comme cette Chambre a la responsabilité de ses actes devant le peuple, elle est en droit de bien comprendre notre situation financière et de prononcer à cet égard, comme elle a le droit de faire un examen approfondi de la manière dont on a disposé des anciennes appropriations, et de voir quelles sont les sommes probables que l'on pourra tirer des diverses sources de revenu mises à la disposition du Gouvernement.

Je m'efforcerai, M. le Président, de donner à la Chambre les informations les plus complètes sur ce point, bien assuré que les Hons. Membres voudront bien, comme toujours, me prêter une patiente attention et étendre jusqu'à moi cette courtoisie et cette considération qu'on ne refuse jamais à aucun membre de cette Chambre, qui s'adresse à ses collègues. Je sais parfaitement combien il est difficile de présenter un exposé financier sous une forme attrayante. Il n'y a place ni pour la fantaisie ni pour l'imagination. Rien n'y roule que sur des sujets simples, ne prêtant qu'à une sèche discussion ; aussi ai-je la certitude que si je comptais sur mon habileté pour rendre mes remarques intéressantes aux Hons. Membres, j'échouerais misérablement. Mais en même temps, comme il est de mon devoir de donner telles informations et telles explications que la Chambre peut demander, je ferai pour le mieux, dans l'espoir qu'à l'aide des documents imprimés que les Hons. Membres ont en mains, il est possible de leur fournir des informations suffisantes pour les mettre à même d'arriver à une connaissance exacte de l'état de nos affaires.

Je voudrais, tout d'abord, prémunir les Hons. Membres contre la supposition que les comptes publics de la Province qui leur sont annuellement soumis doivent être pris comme marque de la situation réelle de nos affaires provinciales — c'est-à-dire, que les sources de revenu qui créditent nos recettes chaque année et les diverses dépenses qui figurent dans les exposés que nous publions, sont les seules sources de revenu disponibles que la Province puisse se procurer, ou les seuls objets pour lesquels il soit possible d'inviter dorénavant la Province à faire des déboursés. Les comptes publics offrent donc tout simplement un état détaillé des deniers reçus et des deniers payés par le Gouvernement ; ils ne montrent ni nos ressources ni nos obligations. Heureusement, les sources de nos revenus sont plus amples que celles d'où nous avons jusqu'à présent tiré nos recettes monétaires, et le principal objet pour lequel nous allons avoir à débourser des fonds, outre les objets si importants en faveur desquels la bourse publique a déjà été mise à contribution, sera le payement de l'intérêt imputable sur notre part du surplus de la dette de la ci devant Province du Canada, en sus de la somme de $62,500,000.00 que le Gouvernement de la Puissance a prise à sa charge. Au fur et à mesure que la population et les richesses de la Province augmenteront, que nos ressources naturelles se développeront, que nos moyens de communication se perfectionneront, il y aura aussi progrès dans les sources de nos revenus, et il nous sera possible par là même d'aider encore davantage au développement et au

succès de toutes entreprises de nature à faire prospérer le pays.

En attendant, je demanderai qu'il me soit permis de dire quelques mots sur notre position, relativement à la question d'arbitrage pendante entre Ontario et Québec.

Je sais fort bien que cette question a été complétement et habilement discutée à la dernière session, ainsi que l'autre jour de cette session-ci ; mais telle est l'importance du sujet qu'il est à désirer, je pense, que la Chambre et le pays soient mis en possession de tous les faits qui tendent à le faire bien et clairement comprendre.

Je ne saurais admettre, même pour un moment, ou à titre d'argumentation, que le soi-disant arrêt rendu par les deux arbitres ait la moindre valeur, soit en faveur d'Ontario, soit contre Québec ; il ne vaut pas pour Ontario ce que, suivant la rumeur, cette Province avait à payer avant que le dit arrêt fût signé. Beaucoup des membres de cette Chambre se souviendront que le gouvernement tint une ligne de conduite qui reçut l'entier appui de la Législature, en protestant contre toute validité qui serait donnée par le Gouvernement de la Puissance au prétendu arrêt, tel que rendu par deux arbitres seulement, alors que cette Province n'était représentée ni à la commission ni devant les arbitres.

Nous attendions avec anxiété les mesures qu'allait prendre le Gouvernement de la Puissance. C'est ce Gouvernement qui doit, en vertu de l'Acte Britannique de l'Amérique du Nord de 67, faire le payement des subsides respectifs afférents à chacun des gouvernements locaux. L'attente était d'autant plus vive que l'intérêt du surplus de la dette de la ci-devant Province du Canada, en sus des soixante-deux millions et demi assignés par l'acte susdit au Gouvernement fédéral, doit être payé par les provinces de Québec et d'Ontario ou retenu par la puissance sur leurs subsides respectifs.

Rien donc d'étonnant que, vu l'importance des intérêts en jeu, on fût ici, dans cette Province, si impatient de savoir quelle validité (si validité il y avait) la Puissance donnerait à un arrêt si évidemment en opposition avec ce qu'on regardait comme juste et équitable. Le gouvernement d'Ottawa fit, je dois le dire, ce à quoi je m'attendais entièrement, du moins en tant qu'il s'agissait de ne tenir aucun compte de la fameuse sentence ; c'est-à dire qu'il décida de ne faire, lors du payement des subsides aux Provinces d'Ontario et de Québec

respectivement, aucun calcul sur la proportion du surplus de la dette, assignée à chaque Province par l'arrêt en question.

La Puissance traita l'arrêt comme un arrêt qui n'était pas juste, et elle agit comme s'il n'avait pas été rendu, sans déclarer tout net, ainsi que j'en avais l'espoir, que la procédure suivie par les deux arbitres, l'un nommé par le Gouvernement fédéral, l'autre par le Gouvernement d'Ontario, était nul et sans valeur. (écoutez.) En pratique, néanmoins, le Gouvernement de la Puissance traita l'arrêt comme non avenu, et, afin peut-être de sortir d'une position gênante, ou de se décharger sur d'autres d'une portion quelconque de responsabilité, on suggéra que les deux Provinces consentissent à soumettre conjointement la cause au Comité du Conseil Privé d'Angleterre—c'est-à-dire, au plus haut tribunal de l'empire britannique—pour avoir son avis sur le point en litige, ou bien, qu'au cas où ce parti ne serait pas adopté, l'une ou l'autre Province en appelât au Conseil Privé dont l'opinion, sur la question qui lui aurait été ainsi soumise, devrait servir de guide au Gouvernement de la Puissance dans la ligne de conduite qu'il tiendrait ultérieurement au sujet de l'affaire.

Maintenant, je dois avouer que personnellement j'ai de fortes objections à présenter contre un appel au Conseil Privé sur la question de l'arbitrage. Je suis d'avis que cette question tout entière aurait pu et aurait dû être réglée de ce côté de l'Atlantique. Ici, on est plus au courant de tous les faits de l'affaire relatifs à l'ancienne position des provinces du Haut et du Bas-Canada, lors de l'Union en 1841, ainsi que de tous les actes législatifs passés pendant l'Union. Ici, encore, les prétentions des deux Provinces pourraient être mieux comprises, appréciées et jugées que par un tribunal étranger, si savants, si capables et si désireux de rendre justice que les membres de ce tribunal pussent être. (Applaud.)

Cependant Ontario insista pour que l'affaire fût soumise au Conseil Privé d'Angleterre. Quant à nous, dans la crainte qu'il ne pût être supposé, ou objecté ensuite contre nous que nous n'étions pas bien sûrs de la justice de notre cause et du résultat de l'appel au Conseil Privé d'Angleterre ; dans la crainte aussi que nos refus d'agir et de consentir à la démarche suggérée, ainsi que notre silence ne fussent interprétés comme un aveu de la justice de l'arrêt, ou comme un indice d'irrésolution dans les protestations dont il était l'objet de notre part, notre gouvernement voulut bien aller jusqu'à reconnaître comme correct en substance le registre de la procédure suivie devant les arbitres, tel que tenu par l'arbitre de la Puissance,

alors que la Province de Québec était représentée dans la Commission. Inutile de faire remarquer, qu'à partir du jour où notre arbitre s'était retiré, nous ne pouvions rien dire des registres. Les minutes, je dois le déclarer, étaient imparfaitement tenues et sans la signature de celui qui les tenait. Aucun témoignage n'avait été pris par écrit, et le livre original des minutes avait été mis entre les mains du trésorier d'Ontario.

Le Gouvernement de Québec a consenti jusque là, afin que les pièces authentiques de la procédure pussent être arrangées, telles qu'elle sont pour le Conseil Privé. Il a de plus fait préparer, dans le but de protéger les droits de la Province, et tient maintenant presque prêt pour l'impression un état de nos prétentions relatif à la légalité des actes des deux arbitres, avec un exposé de nos droits, comme Province, au sujet du partage du surplus de la dette et de l'actif, le tout accompagné de documents et d'opinions légales à l'appui de ce que nous croyons être nos titres communs et équitables pour être déposés, si besoin en est, devant le Conseil Privé, en réponse à la cause d'Ontario. (Ecoutez, écoutez). Les Hons. Membres peuvent rester assurés que tout sera fait pour présenter les titres de la Province de Québec sous leur véritable jour devant le Conseil Privé d'Angleterre, et qu'on ne s'épargnera aucune peine pour obtenir justice. Ce serait chose inutile pour nous de chercher à engager le Gouvernement de la Puissance à se charger du surplus de la dette du Canada, moyennant compensation en faveur des autres Provinces, avant d'abord que le Conseil Privé n'ait déclaré, comme j'ai la confiance qu'il le fera, le soi-disant arrêt nul et sans valeur aucune. Alors, quand la question aura été ramenée au point où elle était, lors de la retraite de notre arbitre, nous pourrons, au cas où tout arrangement à l'amiable échouerait entre les deux Provinces, présenter l'affaire devant le Gouvernement et la Législature de la Puissance, avec quelque chance de succès. (Applaud.)

Je n'ai pas besoin, M. le Président, de m'étendre plus au long sur ce sujet. Une lecture attentive du *livre bleu*, publié à la dernière session de la Chambre aidera les Hons. membres à se former une idée de la manière dont les affaires furent conduites par le Gouvernement. Pour l'information de ceux des Hons. Membres qui n'étaient pas présents à la dernière session, et pour montrer l'iniquité du prétendu arrêt, je puis dire que, bien que le Haut-Canada, lors de son union avec le Bas-Canada en 1841, fût grévé d'une dette de près de six millions de piastres, ainsi que le prouvent ses propres comptes publics—et que le Bas-Canada, à cette même époque 1841,

loin d'avoir même une seule piastre de dettes, eût, au contraire, plus de $300,000 de numéraire au trésor, avec des propriétés d'une valeur égale à celle des propriétés du Haut Canada, l'arrêt rendu, j'allais dire par les deux arbitres d'Ontario, a donné à cette province $500,000 seulement du surplus de la dette à payer de plus qu'à la Province de Québec, tandis que dans l'adjudication des propriétés Ontario recevait une valeur de trois piastres contre une piastre accordée à Québec. Les deux arbitres ont paru ignorer le fait qu'en 1841, le Haut-Canada était en faillite, tandis que le Bas-Canada présentait un état prospère ; et ce n'est pas tout ; ils ont aussi paru ignorer le fait sur lequel je voudrais attirer l'attention des Hons. Membres, savoir : que la dette du Haut-Canada en 1841, à l'époque de l'Union avec le Bas-Canada, *est encore non-payée* et forme partie du surplus de la dette actuelle, non compris les 62 millions et demi que le Gouvernement de la Puissance a pris à sa charge.

Si le Haut-Canada s'était uni avec le Bas-Canada en 1841, sans dettes, comme nous, il y aurait eu seulement 4 millions et demi de surplus de dette à payer au lieu de quelque 10 millions et demi d'après l'état actuel des comptes. (Ecoutez, écoutez). Puis, un autre point dont vous pourrez vous assurer en consultant les documents imprimés dont j'ai parlé plus haut, c'est que l'Hon. M. le Juge Day, arbitre nommé par la Province de Québec, ne donna point sa démission, comme quelques uns l'ont prétendu, parce qu'il différait d'opinion avec les autres arbitres, mais parceque ceux-ci persistaient à prononcer un jugement préliminaire dont la stricte observance les mettait dans l'obligation de tenir, avant que la cause tout entière leur fût soumise, une ligne de conduite qui ne leur laissait pas la liberté de rendre justice, ou qui, s'ils s'en écartaient, les plaçait dans la position peu enviable de violer leur propre jugement. (Appl.) C'est cette dernière alternative qui fut adoptée, et sur tous les points les arbitres se prononcèrent en faveur d'Ontario et contre Québec.

Le mémorable arrêt susdit donne en réalité à la Province d'Ontario une moindre part du surplus de la dette à payer que son factum déposé devant les arbitres ne disait qu'elle devrait payer ; conséquemment, il met à la charge de la Province de Québec un montant plus considérable qu'au dire même d'Ontario nous ne devrions supporter. Mais ce n'est pas tout. La Province d'Ontario se vit adjuger (de par l'arrêt) une part plus forte des propriétés qu'elle ne prétendait lui appartenir, enlevant ainsi à Québec des biens qu'elle même disait être à nous. Il n'y a donc guère lieu de s'étonner qu'Ontario désire

la confirmation d'un tel arrêt. Mais je ne crains pas, M. le Président, d'être appelé à me soumettre à une décision en vertu de laquelle le Conseil Privé d'Angleterre l'aurait confirmé. (Applaud.) Aucun tribunal désintéressé ne saurait sanctionner une injustice aussi grossière et aussi flagrante envers cette Province, injustice dont aurait à souffrir longtemps cette partie importante de la Puissance, qui ne le cède à aucune autre sous le double rapport de la loyauté et de la soumission aux autorités constituées, soit divines, soit humaines, et qui n'est inférieure à aucune autre Province de la Puissance au point de vue des efforts qui ont pour objet de hâter la prospérité et le progrès de notre commune patrie. La Province de Québec, comme unité sur cette question, ne peut pas être tenue comme n'existant pas, ni manquer d'obtenir qu'il lui soit rendu justice, et, quelque puissent être nos dissentiments sur les questions secondaires qui affectent notre Province, agissons avec unanimité sur cette question vitale (Applaud.) N'ayons tous qu'un cœur et une voix pour affirmer notre détermination d'obtenir une décision juste et équitable dans l'affaire actuellement en litige entre nous et Ontario.

Maintenant, M. le Président, j'en viens plus particulièrement à l'exposé des recettes et des dépenses de l'année fiscale expirée le 30 Juin dernier. Je ferai remarquer que, par suite du plan adopté par mon prédécesseur, l'état estimatif des recettes était inclus dans l'état estimatif des recettes des six mois précédents ; je peux dire cependant que l'estimé des recettes est pleinement justifié par les recettes réelles, et que l'état estimatif des dépenses est resté au-dessus des dépenses réelles.

Je commencerai donc par les recettes et les dépenses de l'année fiscale terminée au 30 Juin dernier.

Recettes de l'année fiscale expirée le 30 *Juin* 1871.

GOUVERNEMENT DE LA PUISSANCE.

A compte des subsides.....		$790,000 00
(Retenu par le Gouvernement de la Puissance sur les subsides de l'année)...	$169,252 80	

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Recettes générales	$ 61,272 76
Bois et Forêts.....	406,480 57

Domaine de la Couronne—Seigneurie de Lauzon —Dépôts sur terres et bois de construction —Perceptions, &c.....		40,278 23
		$508,031 56

FONDS SPÉCIAUX.

Réserves du Clergé (Fonds des municipalités).....	$6,783 64	
Biens des Jésuites (Fonds de l'éducation supérieure et du revenu	22,217 51	
		$29,001 15

BILLETS RECOUVRABLES.

Payé depuis le 30 Juin 1870.....	14,235 91
Recettes totales provenant du département des terres de la Couronne.....	551,268 62
A déduire : billets recouvrables compris dans les *items* ci-dessus, mais non encore échus..	15,853 66
	$535,414 96

Ce qui présente pour le département des terres de la Couronne une augmentation de recettes de $33,913.23 sur l'année précédente.

On nous a parlé de pauvres colons victimes des procédés tyranniques du Département des terres de la Couronne et impitoyablement tenus de verser entre les mains de ses agents ce qu'ils devaient au Gouvernement pour le lot sur lequel ils se trouvaient établis.

Les livres du Département des terres de la Couronne constatent qu'il est maintenant dû pour les ventes effectuées dans des vues de colonisation, la somme considérable de $626,769.39, tandis qu'il n'a été perçu de ce côté pendant l'année qui vient de s'écouler que celle de $66,360.17, c'est-à-dire, environ 10 5/8 pour cent, et je ne crois pas qu'on puisse produire un seul cas d'oppression pratiquée, au moyen de perceptions forcées, à l'égard d'anciens colons actuellement établis sur leurs terres et incapables de payer.

Au fur et à mesure qu'il se construira des routes et des

chemins à lisses, ces colons seront plus en état de se libérer, et je m'attends à voir chaque année une augmentation graduelle des recettes que nous devons à cette source de revenu.

FONDS DES HONORAIRES DE JUSTICE.

Timbres	$73,927 95	
Perceptions sur les procès civils dans nos Cours de Justice	8,598 85	
		$ 82,526 80

FONDS DE CONSTRUCTION ET DU JURY.

Timbres	$ 7,966 46	
Perceptions	14,424 84	
		22,391 30

TAXE DES PALAIS DE JUSTICE.

Timbres	$17,058 58	
Perceptions	3,695 92	
		20,754 50
Montréal	$19,203 15	
Aylmer	816 53	
Kamouraska	719 81	
Bonaventure	15 01	
	$20,754 50	

TIMBRES NON-DISTRIBUÉS.

Timbres judiciaires	$6,338 46	
Timbres d'enregistrement	3,202 99	
		9,541 45
		$135,214 05

A trouver dans l'état No. 2 des recettes, savoir :

Timbres judiciaires	99,648 74
Timbres d'enregistrement	8,845 70
Honoraires de Justice, non-compris les timbres.	8,598 85
Fonds de construction et du Jury, do do .	14,424 84
Palais de Justice de Montréal, do do .	3,695 92
	$ 135,214 05

à l'appui des crédits ci-dessus :

LICENCES.

Sommes provenant de licences d'auberges, magasins, encanteurs, colporteurs, &c.....	$100,964 91

Je suis heureux de dire qu'en vertu de notre nouvelle loi sur les licences, le revenu que nous tirons de cette source recevra probablement une légère augmentation cette année ci. En ôtant les licences d'auberges aux épiciers de Montréal et de Québec, je m'attendais à une diminution de recettes, mais j'espérais que le crime diminuerait aussi par là même et que l'administration de la Justice deviendrait moins dispendieuse. La question de recettes ne doit pas, à mon avis, être la seule qui nous occupe, du moment où il y va de la moralité et de la paix publiques.

EDUCATION—ECOLES NORMALES.

McGill.....	$2,282 34	
Jacques Cartier.....	2,432 10	
Laval.....	2,039 37	
		6,753 81
Contributions au fonds de retraite des instituteurs		626 09
Fonds de construction d'école normale.....		800 00
Journal de l'Instruction Publique.....		449 14
		$8,629 04

TRAVAUX PUBLICS.

Location d'un pâturage, près de la prison.....	60 00

REVENU ÉVENTUEL.

Consistant en sommes provenant de la vente d'objets volés, d'amendes versées au Trésor par divers greffiers de la paix, ainsi que de copies de documents officiels.....	$1,008 70
Maison de réforme de St. Vincent de Paul—Entretien.....	3,906 66
Maison de santé de St. Jean—Entretien.....	365 00
Fonds d'emprunt municipal.....	15,865 75
Prêt fait aux incendiés de Québec.....	5,688 30

GAZETTE OFFICIELLE.

" Gazette Officielle."		18,185 11
Cette somme ne comprend pas les impressions faites pour le Gouvernement, et dont le coût aux taux réduits s'éleverait à $3,172.42 ; ce qui payé directement par le Gouvernement constituerait un total de $21,557.53.		
Les $18,185.11 sont donc des recettes en numéraire. C'est au département du trésor que toutes les recettes sont versées, de même que les dépenses de tout genre sont payées par ce département. Les bénéfices en numéraire accusent un excédant de $11,075.68 sur les dépenses, et, en y comprenant ce que le Gouvernement aurait eu à payer si la *Gazette* était publiée par d'autres personnes, on arriverait à un profit de $14,247.90		
Impression des lois		12 00

Les honoraires perçus sur bills privés n'ayant été versés au Trésor qu'après le 30 Juin paraîtront dans l'état des recettes de l'année courante.

INTÉRÊTS.

Sur dépôts spéciaux	$26,383.49	
Sur billets recouvrables	41.78	
		26,425 27

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Shérif de Montréal, maison de correction	3,250 63
Shérif de Montréal, corporation pour la garde de la prison	2,400 00
Shérif de Montréal, vente de vieux mobilier	15 00
	$5,665 63

BEAUPORT—MAISON DE SANTÉ POUR LES ALIÉNÉS.

Reçu de matelots anglais et payé par le percepteur des Douanes	41 28

REMISES SUR APPROPRIATIONS.

Ecoles—Municipalités pauvres	10 00
Ecoles communes	447 66

Livres pour prix	101 39
Instruction agricole	143 45
Instituteurs retirés de l'enseignement	31 00
Police Spéciale, 33 Vict., Chap. 24, par Commissaire	63 35
Société de Colonisation—L'Islet	150 00
Routes et Ponts, par J. D. E. Lionais	40 69
Conseil Législatif	139 90
Assemblée Législative	1378 93
Dépenses contingentes des Départements	1244 09
	$3750 46
Total des recettes pour l'année	$1,651,287 09
En mains au 30 Juin 1870	667,243 49
	$2,318,530 58

RÉSUMÉ DES RECETTES.

Gouvernement de la Puissance	790,000 00
Département des terres de la Couronne	535,391 48
Fonds des honoraires de Justice, fonds de construction et du Jury, timbres et taxe des palais de Justice	135,214 05
Licences—diverses sortes	100,964 91
De toutes autres sources : Education, revenu éventuel, fonds de l'emprunt municipal, maison de réforme, *Gazette Officielle*, Intérêts, Prêt aux incendiés de Québec, &c., &c.,...	89,716 65
Total des recettes pour l'année	$1,651,287 09

DÉPENSES DE L'ANNÉE TERMINÉE LE 30 JUIN 1871.

Législation		$128,921 93
Pour le Conseil Législatif	$31,600 00	
" l'Assemblée Législative	86,400 00	
Dépenses diverses : Elections, Bibliothèque du Parlement, Traitements des Greffiers en Chancellerie et en loi, impression, reliure et distribution des statuts	10,921 93	
	$198,921 93	

Gouvernement civil.....		$128,673 25
Traitements des Départements.....	$102,085 00	
Dépenses contingentes.....	26,588 25	
	$128,673 25	

Administration de la justice.....		$271,212 13
Fonds des honoraires de justice, traitements des shérifs, protonotaires, greffiers des Cours de Circuit, de la Cour d'Appel, &c.....	$108,806 88	
Fonds de construction et du Jury	72 66	
Dépenses générales : poursuites criminelles, greffiers de la paix, coronaires, dépenses contingentes, &c.....	162,332 59	
	$271,212 13	

Police.....		$42,941 44
" générale-traitements, Montréal et Québec.....	$ 7,912 61	
" spéciale, en vertu de l'acte 33 Chap. 24.....	35,028 83	
	$42,941 44	

Y compris l'habillement et les armes pour lesquels il n'y aura pas lieu de faire de dépenses chaque année.

MAISON DE RÉFORME.

St. Vincent de Paul—entretien	$ 24,299 75
Inspections des prisons.....	3,317 26
Ce qui porte le coût de l'administration de la Justice, celui de la police, de la maison de réforme et de l'inspection des prisons au chiffre de.....	341,770 58

ÉDUCATION.

Dépenses totales.....		$284,013 41
Education supérieure.....	74,088 00	
Ecoles communes.....	124,339 03	

Municipalités pauvres.....	7,735 00
Ecoles normales.....	43,590 00
Traitements des inspecteurs d'écoles	19,061 38
Livres pour prix.....	2,500 00
Journaux d'éducation.....	2,400 00
Fonds des instituteurs retirés de l'enseignement.....	4,700 00
	$278,413 41

INSTITUTIONS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.

Diverses: Montréal et Québec.....	3,600 00
Bureau des arts et métiers.....	2,000 00
Dépenses totales pour l'éducation..	$284,013 41

AGRICULTURE.

Diverses sociétés agricoles, y compris la commission accordée par la loi au Conseil d'Agriculture..	$46,553 00	
Bureau d'agriculture.....	8,000 00	
Education agricole en rapport avec les écoles normales.....	615.09	
Subventions accordées aux colléges d'agriculture de Ste. Anne, de l'Assomption et de Compton, ($800.00 chaque).....	2,400 00	
Payé aux colléges de Ste. Anne et de l'Assomption certaines sommes dues depuis 1867.....	2,180 70	
Dépenses totales pour fins agricoles.....		$59,748 79
Immigration.....		19,581 94

Cette dernière somme a été employée en majeure partie à payer des agents en Europe et dans la Province, ainsi qu'à faire imprimer et distribuer de l'autre côté de l'Atlantique toutes les informations nécessaires sur les moyens et les ressources du pays. Nos sacrifices, il y a raison de le croire, auront pour résultats d'attirer ici un flot considérable d'immigration au printemps prochain. Mais il faut que nous fassions de grands efforts en ce sens, et afin de marcher du même pas que les autres provinces de la Puissance, nous espérons recevoir du gouvernement fédéral une somme additionnelle à celles que nous avons affectées nous-mêmes à ce service.

Dépenses pour fins de colonisation		$221,652 30
Sociétés (dont 30 sont payées).....	$ 7,594 75	
Routes.—1re classe.....	124,347 90	
" 2e "	17,587 10	
" 3e "	11,951 35	
Ste. Anne des Monts (Dépenses spéciales	10,000 00	
Cartes et exposés.....	2,000 00	
Chemin à lisses, (Québec et Gosford)	48,171 20	
	$221,652 30	

D'où l'on voit que les dépenses pour fins d'agriculture, de colonisation et d'immigration pendant l'année qui vient de s'écouler se sont élevées à..... $300,983 03

Chemin de Gosford — Nous étions tenus de solder la Compagnie en débentures ou en numéraire. Il eût fallu prendre des obligations portant 6 pour cent d'intérêt et payer 2 pour cent au fonds d'amortissement afin de pouvoir faire face au remboursement des obligations, à leur échéance, dans *disons* 24 ans.

Or le Gouvernement ne reçoit que de 4 à 5 pour cent d'intérêt sur les dépôts qu'il fait dans les banques.

C'était, selon moi, un mauvais calcul que de laisser en dépôt des fonds qui ne rapportaient qu'un intérêt de 4 à 5 pour cent, et de payer soi-même 6 pour cent d'intérêt, plus 2 pour cent au fonds d'amortissement. En conséquence, je recommandai au Gouvernement de payer en argent les $48,171.20 qui représentent le total capitalisé des $150 par mille, payables pendant 20 ans aux termes de la loi.

La Province fit donc ainsi une économie considérable. La compagnie du Chemin à lisses aurait probablement préféré les obligations du Gouvernement qu'elle aurait négociées avec prime, mais je crus que les intérêts de la Province seraient mieux sauvegardés, en payant sur-le champ, sans pour cela porter préjudice à la compagnie.

Il serait bon de se souvenir du payement de cette somme, lors de l'examen qu'on pourra faire du total en mains, à la fin de l'année fiscale.

TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS.

Loyers, assurances et réparations....	$25,230 07	
Inspections et plans	1,884 10	
Maison de réforme de St. Vincent de Paul.....	3,098 57	
Palais de Justice de Montréal.....	941 77	
Pont de Batiscan.....	6,500 00	
Loyers, assurances et réparations de palais de justice et prisons	8,735 77	
Palais de justice et prison d'Aylmer	8,146 56	
Prison de Montréal.....	7,519 81	
Palais de justice et prison (comté de Bonaventure).....	2,775 48	
Palais de justice et prison (comté de Gaspé.....	2,590 09	
Nouvelle prison de Québec.....	16,189 81	
Nouvelle prison de Sherbrooke.....	3,904 63	
		$87,516 66

MURS D'ENCEINTE DES PRISONS.

Palais de justice et prisons, nouveaux districts, savoir :

Arthabaska.....	3,564 88	
Joliette.....	4,500 97	
Montmagny.....	4,647 52	
Richelieu.....	4,792 22	
Bedford.....	2,232 90	
Iberville.....	3,162 08	
Rimouski.....	3,010 27	
St. Hyacinthe.....	3,212 37	
Terrebonne.....	3,339 00	
		31,492 21

Dépenses totales pour les travaux et édifices publics.....		$119,008 87
Fonds placés sur le pont Dorchester, Compagnie des chemins à barrières de Québec, rive nord		15,000 00
Institutions de Charité.....		172,193 09
Beauport—Maison de santé pour les aliénés, coût en moyenne de *disons* 770 malades, à raison de $143 par malade.....	$105,458 00	
St. Jean, maison de santé pour les aliénés, coût moyen d'environ 75 malades, à $266 par malade.	20,000 00	

Hôpital de marine, Québec.....	4,000 00	
Etablissements divers de bienfaisance—		
Hôpitaux et Asiles de différentes sortes.....	35,970 00	
Ecoles de réforme.....	2,434 79	
" industrielles.....	4;330 30	
	$172,193 09	
Par le Département des Terres de la Couronne, Dépenses.....		$93,701 17
Pour service d'enregistrement		
Cadastre.....	16,202 70	
Arpentages.....	24,000 00	
Dépenses générales, agences, &c....	53,498 47	
	$93,701 17	
Gazette Officielle de Québec.....		$ 7,109 43
Fonds des municipalités, S. R. B. C. chap. 110, Sect. 7		494 00
Arbitrage en vertu de l'acte constitutionnel....		2,598 65
Dépenses diverses.....		9,013 44
Aide aux victimes des incendies du Saguenay..		10,400 00
" " " d'Ottawa.....		3,000 00
Licences, timbres, &c.....		2,116 45
Ce qui porte le total des dépenses faites pendant l'année, en vertu des mandats de payement émis par le Département du Trésor, à la somme de.....		1,618,997 30
A laquelle il faut ajouter :		
Payé par les employés du revenu, sur les perceptions effectuées au compte des licences, et remis aux municipalités, suivant la loi...	15,227 43	
Fonds de construction et du Jury, payé par les shérifs, au compte de leurs perceptions.....	7,254 31	
		22,481 74
		$1,641,479 04
Ajoutez encore: payé sur mandats non rentrés au 30 Juin 1870.....		33,639 92
		$1,675,118 96
Moins—mandats non rentrés au 30 Juin 1871..		15,623 71
		$1,659,495 25

De sorte que, prenant les recettes totales de l'année, y compris la balance en mains au 30 Juin 1870	$2,318,530 58
Et déduisant les dépenses totales de la même année	1,659,495 25
Il reste au Trésor, le 30 Juin 1871	$659,035 33

Dont il a été fait les dépôts suivants, savoir :

Banque de Montréal, dépôt spécial à intérêt	$350,000 00	
" l'Union " "	200,000 00	
" Montréal " "	109,035 33	
		659,035 33

On remarquera que ce chiffre n'est que de $8,208.16 inférieur à celui que le Département du Trésor avait en mains au 30 Juin 1870—mais on se souviendra que nous avons payé à la compagnie du chemin à lisses de Québec et Gosford $48,171.20, que nous avons placé à intérêts $15,000 sur le pont Dorchester, et soldé sur les exercices des années précédentes $33,639.92 de mandats non rentrés. Si ces différentes sommes, qui peuvent jusqu'à un certain point être considérées comme payements extraordinaires, étaient ajoutées à la balance actuellement en mains, cette balance aurait excédé celle de l'année dernière de $72,979.25, déduction faite des mandats non payés au 30 Juin dernier.

Nos principales dépenses ont porté, paraîtrait-il, sur les services suivants, savoir :

Législation	$128,921 93
Gouvernement civil	121,673 25
Administration de la Justice, Police, etc	341,770 58
Education	284,013 41
Agriculture, colonisation et immigration	300,983 03
Travaux et édifices publics	119,008 87
Institutions de charité, hôpitaux, maisons de santé pour les aliénés, &c	172,193 09
Dépenses du département des terres de la couronne, agences, commission, &c	93,701 17
Divers autres *items*, y compris les donations faites aux victimes des incendies du Saguenay et d'Ottawa	34,731 97
Placement sur le pont Dorchester	15,000 00
	$1,618,997 30

Plus, payé par services du dehors, licences d'au-

berges, shérifs, sur le fonds de construction et du Jury.....	22,481 74
Et mandats non rentrés de 1869 et 1870.....	33,639 92
	$1,675,118 96
Moins mandats non rentrés.....	15,623 71
Dépenses totales de l'année fiscale terminée le 30 Juin 1871.....	$1,659,495 25

Jusqu'ici, M. le Président, j'ai traité des recettes et dépenses de l'année fiscale qui vient d'expirer.

Les Hons. membres trouveront aux comptes publics les détails des transactions de l'an dernier ; ils sont, je pense, coordonnés de manière à être aisément compris.

Je vais maintenant déposer devant la Chambre un état des dépenses et des revenus probables de l'année fiscale commençant au 1er Juillet prochain.

Cet état a été préparé avec beaucoup de soin ; il est le fruit d'une expérience de quatre ans, tant pour les recettes que pour les dépenses, et j'espère que la Chambre en trouvera les *items* raisonnables et en somme corrects.

Je n'ai pas, comme d'autres, M. le Président, le talent de présenter mes exposés financiers sous *couleur de rose.* J'aime mieux donner un estimé des recettes au dessous plutôt qu'au dessus de ce qu'elles seront, et je pense que dans la position où nous sommes, il est plus sage d'avoir nos recettes réelles au dessus qu'au dessous des estimés ; car, un trésorier aime bien mieux voir ses calculs démentis par un excédant que par un déficit de recettes. De leur côté, la Chambre et le pays éprouvent un même sentiment de satisfaction.

C'est chose remarquable qu'un trésorier trouve bien plus de gens disposés à l'aider à dépenser l'argent pour des objets dont, suivant leurs allégations, dépend essentiellement le salut du pays, et sans lesquels la constitution court de grands risques, qu'il n'en trouve pour lui suggérer les moyens d'augmenter le revenu, et pour chercher à sauver la constitution du danger qu'elle court et le pays de la ruine qui le menace, en concourant à grossir de temps à autre les recettes du trésor.

Il en est ainsi, pourtant, et j'espère que les Hons. membres apporteront autant de zèle à faire entrer de l'argent au trésor

que d'autres mettent à en faire sortir. De toutes les pétitions adressées à cette chambre, il n'y en a pas eu une seule qui proposât de verser des fonds au trésor, bien au contraire.

Le premier *item* des recettes nous vient du gouvernement de la Puissance ; il est de $800,000. Le subside annuel que cette Province reçoit de la Puissance, en proportion de la population que donne le recensement de 1861, s'élève à $959,252.80. Le présent estimé permet au Gouvernement de la Puissance de retenir, à titre d'intérêt, $159,252.80, outre l'intérêt de certains fonds de dépôt que la Puissance a en mains, et qui sont incontestablement reconnus comme nous appartenant.

J'ai fait le calcul de ce que la Puissance aurait dû nous payer, en comparaison de ce qu'elle nous a réellement payé depuis quatre ans, y compris les sommes qu'elle a payées pour nous et celles qu'elle a reçues pour notre compte, et j'ai porté à son débit l'intérêt des fonds de dépôt qui appartiennent à la Province de Québec. Cet exposé va jusqu'à la fin de l'année fiscale prochaine et accuse en notre faveur une balance raisonnable qu'on pourra appliquer au payement de la part d'intérêt que nous devons au Gouvernement de la Puissance, ou de quelque partie que ce soit du surplus de la dette que cette Province pourra un jour avoir à prendre à sa charge.

Quant à la quotité de cette partie, c'est ce qu'il m'est impossible de dire ; mais je n'hésite pas le moins du monde à déclarer que s'il nous échoit en partage quelque chose comme une raisonnable proportion du surplus de la dette, nous n'avons aucune raison de nous décourager à l'idée que nous ne soyons pas complètement en mesure de payer l'intérêt dans le cours de n'importe quelle année, sans porter une atteinte bien sérieuse à la caisse publique. Ces calculs sont basés sur le fait que le Gouvernement de la Puissance nous alloue $800,000 par an, pour l'année fiscale actuelle et pour celle qui la suivra.

J'aborde maintenant l'estimé des recettes tirées du département des terres de la Couronne.

Cet estimé est établi, d'après un travail consciencieux des officiers de ce département, qui ne me permet pas de douter de sa pleine et entière réalisation.

J'en mets le chiffre à.....	$ 515,001 00
Des timbres judiciaires et d'enregistrement, du fonds des honoraires de justice, du fonds de construction et du jury, de la taxe des palais de justice, je compte percevoir.....	135,000 00
Du revenu de l'intérieur, licences diverses.....	110,000 00
Je trouve que l'estimé fait l'année dernière des recettes de l'année courante ne se réalisera probablement pas tout-à-fait. La différence provient de ce qu'on a ôté les licences d'auberges aux épiciers de Montréal et de Québec.	
Des recettes de l'éducation, y compris les écoles normales.....	$10,000 00
Revenu éventuel.....	1,260 00
Maison de réforme de St. Vincent de Paul, maison de santé de St. Jean pour les aliénés – maison de correction de Montréal.	9,860 00
Fonds d'emprunt municipal.....	50,000 00
Prêt aux incendiés de Québec.....	5,000 00
Gazette Officielle.....	$18,000 00
Honoraires sur bills privés et impressions.....	2,000 00
Intérêts sur dépôts et billets recouvrables.....	25,000 00
Police spéciale.....	28,500 00
Ce qui donne pour les estimés du revenu un total de.....	$1,709,721 00

J'arrive maintenant, M. le Président, à l'estimé des dépenses de l'année fiscale commençant le 1er Juillet 1872 et finissant au 30 Juin 1873.

Les Hons. membres se rappelleront que de l'appropriation des sommes respectivement votées en faveur des différents services mentionnés dans les estimés, il ne s'en suit pas nécessairement que ces sommes seront dépensées tout entières ; mais je préfère demander des crédits suffisants pour couvrir les dépenses probables et obtenir une appropriation un peu trop élevée, plutôt que d'avoir à émettre des mandats de payement spéciaux pour parer à des appropriations insuffisantes.

Toute balance d'appropriation dont la dépense n'est pas requise reste au trésor et cesse, à la fin de l'année fiscale, d'avoir sa destination particulière.

De cette façon, la Chambre connaît au juste l'appropriation annuelle votée en faveur de n'importe quel service particulier. Et d'abord je viens à

I.—LÉGISLATION.

Conseil Législatif, indemnité, frais de voyage des membres, salaires et dépenses contingentes.	$37,751 00
Assemblée Législative pour semblables services.	93,600 00
Dépenses électorales.....	2,000 00
Bibliothèque du Parlement.....	5,000 00
Greffier de la Couronne en Chancellerie, traitement et dépenses contingentes.....	1,000 00
Impression, reliure et distribution des Statuts..	5,000 00
Greffier en loi, traitement et dépenses contingentes.....	3,445 00
Ce qui fait, pour la législation une proposition de dépense totale de.....	$147,796 00

II.—GOUVERNEMENT CIVIL.

Traitements des employés et dépenses contingentes.....	$132,325 00

Les *items* de cet estimé ont été imprimés en détail et distribués à la chambre ; ils font connaître les traitements respectifs de tous les employés des divers départements.

III.—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, ETC.

Administration de la Justice.....	$293,238 00
Police (couvrant les appropriations réglées par les statuts et comprenant la police spéciale....	44,000 00
Maison de réforme de St. Vincent de Paul. Entretien.....	33,000 00
Inspection des prisons.....	3,600 00
Proposant ainsi pour les dépenses totales de l'administration de la justice, la somme de.	$ 373,838 00

A propos de ces *items*, je dirai qu'on se plaint fréquemment des dépenses qu'entraîne ce service dans la Province de Québec, en comparaison de celle d'Ontario et de certaines parties des Etats-Unis.

On doit cependant ne pas perdre de vue qu'une portion considérable de ce qui est payé dans cette Province par voie directe du Trésor Public, se paye dans la Province d'Ontario et aux Etats-Unis, au moyen de taxes locales prélevées par les conseils municipaux et autres corporations. Il y aura lieu de

réduire cette branche de nos dépenses, aussitôt que les municipalités seront en mesure de se charger de payer, à l'aide de fonds locaux une partie des frais que nécessite l'administration de la justice. En attendant, je ne vois pas comment on pourrait effectuer aucune réduction sérieuse ; seulement, en cas de décès, ou de résignation de vieux officiers, ou de vacance survenue de toute autre manière, les nouveaux titulaires pourront, lorsqu'il y aura possibilité, toucher les honoraires de justice, ainsi que la loi l'a réglé, au lieu de recevoir des traitements, comme cela s'est pratiqué jusqu'à ce jour.

L'item suivant se rattache à l'éducation.

IV. — ÉDUCATION, COUVRANT LES APPROPRIATIONS AUTORISÉES PAR LES STATUTS.

Education supérieure	$ 71,000 00
Ecoles communes	145,000 00
Ecoles des municipalités pauvres	8,000 00
Ecoles normales	42,500 00
Traitements des inspecteurs d'écoles	20,500 00
Livres pour prix	2,500 00
Journaux d'éducation	2,400 00
Instituteurs retirés de l'enseignement	5,100 00
High Schools de Montréal et de Québec	2,470 00
Compensation accordée aux institutions catholiques romaines pour la subvention octroyée aux *High Schools*	4,940 00
Dépenses totales de l'éducation	$304,410 00
Institutions littéraires et scientifiques de Montréal et de Québec	3,800 00
Arts et métiers	3,000 00
	$311,210 00

On a donné l'année dernière à l'*item* des Arts et Métiers une augmentation de $1000, dans l'espoir que les cités et villes de la Province où l'on se propose d'ouvrir des écoles encourageront ce projet, sous forme d'assistance locale.

Je fonde de grandes espérances sur un système d'éducation plus pratique pour le peuple de cette Province, et surtout pour nos classes ouvrières qui ont besoin de se faire une idée plus complète et de savoir tracer des dessins de plans et de spécifications de la branche particulière d'industrie à laquelle ils veulent se livrer.

Ceux qui se chargent de l'emploi de cette appropriation font une œuvre méritoire qui se recommande à l'encouragement de tous, et j'estime, M. le Président, qu'il est du devoir sacré de l'Etat de prêter un concours aussi efficace que possible au développement de l'éducation des enfants du pays.

Si nous voulons marcher aussi vite que l'époque de progrès où nous vivons, il nous faut veiller à ce que le peuple s'instruise, je dirais presque—contraindre les parents et les tuteurs de la jeunesse à profiter des facilités qu'on leur offre pour l'éducation de la génération naissante.

L'on observera qu'en ce qui concerne les écoles communes, la subvention demandée est plus considérable que d'ordinaire. Il est à espérer que les autorités locales s'efforceront, de leur côté, de contribuer par de nouveaux sacrifices au soutien des écoles communes.

V.—AGRICULTURE, IMMIGRATION ET COLONISATION.

Sociétés d'agriculture—couvrant les appropriations autorisées par les statuts.....	$50,000 00
Bureau d'agriculture.....	4,000 00
Cette somme est moins élevée qu'autrefois, le bureau ne s'attendant pas à des dépenses aussi considérables que par le passé.	
Ecoles d'agriculture — deux françaises et une anglaise.....	2,400 00
Total pour l'agriculture.....	$56,400 00
Immigration—même somme que l'an dernier...	20,000 00

COLONISATION.

Sociétés de colonisation—couvrant les appropriations autorisées par les statuts.....	$15,000.00
Chemins de Colonisation 1re classe.....	90,000 00
" " 2e "	23,000 00
" " 3e "	10,000 00
Chemins à lisses—couvrant les appropriations autorisées par les statuts.....	15,000 00
Chemin de Ste. Anne des-Monts à la Rivière-au-Renard—Route de la côte du Golfe.....	4,000 00
Total pour fins d'agriculture, de colonisation et d'immigration	$233,400 00

Il a été fait quelques réductions sur les chemins de colonisation, vu qu'on s'attendait au trésor à des appels de fonds pour les voies à lisses.

Nous ne comptons pas être à même de faire face en numéraire aux demandes qui vont pleuvoir sur le trésor, à propos du subside accordé à ces chemins à lisses ; mais j'ai pris des arrangements relatifs à l'intérêt de ce que nous nous attendons à payer.

Nous nous proposons d'émettre, s'il est nécessaire, des débentures en conformité de la loi ; ces débentures peut-être les placerons-nous, peut-être ne les placerons-nous pas entre les mains des différentes compagnies de chemins à lisses ; mais le Gouvernement a l'intention de faire ses payements en argent ou en débentures, aussitôt que ces compagnies se seront respectivement conformées aux prescriptions de la loi.

Je viens maintenant à

VI.—TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS.

Loyers, assurances et réparations en général..	$32,680 00

Cet *item* est d'une bagatelle plus considérable que l'année dernière, par suite du besoin qu'il y a de réparer les édifices du parlement

Inspections et plans.....	$4,000 00
Départements publics—pour achat ou changement d'édifices.....	50,000 00

Renouvellement d'un vote de pareille somme autrefois appropriée, mais qui ne sera pas dépensée pendant la présente année fiscale.

Bureau d'enregistrement de Montréal—achat ou construction	8,000 00

Les appropriations suivantes sont imputables sur le fonds de construction et du Jury de chaque district, au pro rata de ce qui y a été dépensé.

Loyers, assurances et réparations de palais de Justice et prisons	13,920 00

Prison de Montréal (pour femmes) construction de nouveaux bâtiments—Vote renouvelé.....	40,000 00
Prison de Montréal—Exhaussement des murs d'enceinte et construction d'un corps-de-garde.....	5,000 00
Comté de Bonaventure—Achèvement du palais de Justice et de la prison.....	4,500 00
Comté de Gaspé—Achèvement du palais de Justice et de la prison.....	4,500 00

Il est possible que ces deux dernières sommes soient requises avant le 1er Juillet qui vient ; dans ce cas, je propose qu'il soit émis un mandat spécial pour couvrir ces appropriations, et qu'aussitôt l'année fiscale prochaine arrivée, les dites sommes cessent de figurer aux livres. Il ne sera rien dépensé de plus.

Palais de Justice de Québec—Agrandissement —vote déjà donné.....	7,000 00
Palais de Justice de Québec—clôture.....	300 00
" " Sherbrooke — construction d'un salle pour bibliothèque des avocats...	1,200 00
Palais de Justice—Trois-Rivières—Construction d'une aile.....	$1,700 00
Palais de justice et prisons, nouveaux districts somme déjà votée.....	6,000 00
Total des dépenses pour travaux et édifices publics	$178,800 00

Le chiffre des appropriations de ce service a été de quelque $50,000 moins élevé que l'année dernière, et j'ai l'espoir qu'il y aura réduction graduelle d'année en année, maintenant que les palais de justice et les prisons se trouvent presque complétement construits dans tous les districts.

L'item suivant, qui est très-sérieux, concerne les institutions charitables.

VII.—INSTITUTIONS DE CHARITÉ.

Beauport, Maison de santé pour les aliénés....	$114,000 00
St. Jean " "	22,000 00
Québec, Hôpital de Marine.....	4,000 00
Etablissements de bienfaisance divers,—consistant en subventions accordées à des hôpi-	

taux et des maisons de refuges de différentes sortes	39,870 00
Ecoles de réforme	5,940 00
Ecoles industrielles	5,400 00
Dépenses totales pour institutions de charité	$191,210 00

Il est impossible d'accorder des secours à toutes les institutions qui en demandent. La plupart de celles qui figurent sur la liste des estimés sont les mêmes que du temps de l'ancienne Législature de Québec. Peut-être serait-il à propos de réviser cette liste, de manière à répartir les subventions un peu différemment. A tout prendre, cependant, puisque nous avons pour habitude de donner de l'aide à telles et telles institutions, (et je ne vois pas trop les moyens d'y couper court,) le mode de distribution actuel est, autant que possible, en rapport avec les besoins de chacune en particulier.

VIII.—SERVICES DIVERS.

Gazette Officielle de Québec	$ 7,600 00
Arbitrage en vertu de l'acte constitutionnel	5,000 00
Divers	20,000 00
	$32,600 00

IX.—PERCEPTION, ADMINISTRATION ET AUTRES DÉDUCTIONS A OPÉRER SUR LE REVENU.

Fonds des municipalités	$ 3,000 00
Service d'enregistrement sous le Département des terres de la couronne	18,202 00
Arpentages	24,000 00
Dépenses générales encourues par le département des terres de la Couronne, y compris les biens des Jésuites, les réserves du clergé, le domaine de la Couronne, la Seigneurie de Lauzon et les bois et forêts	50,100 00
Timbres et licences	3,000 00
	$98,302 00

Ce qui donne pour les dépenses proposées de l'année fiscale finissant au 30 Juin 1873 la somme de	$1,699,481 00
Pour couvrir les mandats spéciaux relatifs à des	

dépenses déjà faites pour l'année fiscale terminée au 30 Juin 1871 (Voir comptes publics 1871, page 86..... 43,159 32

Beaucoup d'Hon. Membres se souviendront sans doute que, dans des occasions antérieures, j'ai déclaré, en soumettant les états estimatifs, que je pensais que celui des recettes serait au-dessous des recettes réelles, et que le chiffre des dépenses réelles serait aussi au-dessous du chiffre estimatif des appropriations.

Mes prévisions se sont réalisées, et je serai bien trompé si les mêmes résultats ne se produisent pas à la fin de l'année fiscale actuelle et de l'année prochaine respectivement.

J'estime que la balance restant au trésor le 30 Juin 1873 sera de $700,000.00.

Si la Chambre, M. le Président, n'est pas déjà fatiguée d'entendre mes remarques, je prendrai la liberté de dire quelques mots sur notre position, comme Puissance et comme Province. Un coup d'œil rétrospectif, jeté de temps à autre sur les événements dont notre pays a été le théâtre, peut nous servir d'enseignement pour l'avenir ; et, à voir tout ce qui s'est accompli durant ces dernières années, nous ne pouvons que persévérer dans telle ligne de conduite, ou chercher à en éviter telle autre. Je n'ai la prétention ni de chapitrer la Chambre sur ses devoirs ni celle de me laisser aller à une critique particulière des temps passés ; néanmoins, j'espère, après en avoir obtenu la permission de la Chambre, ne pas trop abuser de sa bienveillante attention, en jetant à la fois un regard en arrière sur les dernières années de l'histoire de notre pays, et un regard en avant sur ce que peut, à mon avis, devenir cette province.

Tout homme qui sait quel était l'état des partis au Canada peu de temps avant l'inauguration de la confédération, n'ignore point que notre atmosphère politique était loin de présenter alors un aspect bien rassurant. L'esprit de parti était si haut monté ; de chaque côté, l'égalité des forces était telle, que c'était chose difficile, pour n'importe quel ministère, de se maintenir longtemps. Il suffisait de l'union de quelques individus pour faire tomber un gouvernement quelconque, et les affaires prenaient une telle tournure que, pour éviter toute crise d'une nature sérieuse, il semblait absolument nécessaire de changer de constitution.

Entre autres moyens de résoudre nos difficultés, il fut proposé de former une confédération des Provinces. Après plusieurs combinaisons politiques, auxquelles il est inutile que je fasse allusion, et à la suite de conférences tenues entre des délégués du Canada, du Nouveau Brunswick et de la Nouvelle Ecosse, on en vint à adopter la forme actuelle, ou à peu près, d'une union de ces Provinces, et finalement cette forme fut mise en opération le 1er Juillet 1867, en vertu de la constitution et des dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord passé par le parlement impérial. J'ai à peine besoin de dire qu'il existait de grandes divergences d'opinion parmi nos hommes publics, quant à la mesure elle-même et aux effets que la confédération produirait sur le pays. Néanmoins, ceci soit dit à leur honneur, beaucoup d'entr'eux, bien qu'opposés à la confédération avant qu'elle fût adoptée, s'y rallièrent du moment où elle devint un *fait accompli* et travaillèrent de toutes leurs forces à en assurer le succès,—ligne de conduite aussi honorable pour eux, comme hommes publics, qu'elle a été avantageuse au pays. (Ecoutez, écoutez.)

Examinons un instant quel a été jusqu'aujourd'hui le résultat de la confédération depuis, comme je l'ai dit, le 1er juillet 1867 qu'elle est en vigueur. Dès lors, la vieille province du Canada fut divisée (après une union de quelque 26 ans entre le Haut et le Bas-Canada) en deux provinces, celles de Québec et d'Ontario ; ces deux provinces, avec le Nouveau Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, constituèrent en Juillet 1867 la Puissance du Canada, tandis que chaque Province, tout en restant distincte des autres pour certaines fins, fut investie de certains pouvoirs et priviléges déterminés dans l'acte de confédération.

On ne saurait nier, je pense, que le nouveau mode de gouvernement a eu pour effet de hâter la prospérité respective des provinces. Elles sont aujourd'hui, au triple point de vue financier, commercial et social, dans une meilleure position qu'avant l'union. (Ecoutez.) La vie et la propriété y trouvent toutes les garanties de protection qu'a jamais offertes ou qu'offre aucun pays du monde, et chacun y jouit des libertés civiles et religieuses dans toute leur plénitude. (Applaud.)

Les facilités que la construction des différentes lignes de chemins de fer, maintenant en voie d'exécution ou à l'état de projet, en même temps que l'abolition des droits sur les articles d'importation d'une province à l'autre, favoriseront entre elles un échange réciproque qui n'existait pas jusque là, et qui, sans la confédération, ne se serait pas réalisé d'ici à bien longtemps.

Les nombreux *Steamers* et autres navires qui, dans ces dernières années, ont servi aux opérations commerciales entre les Provinces se sont trouvés et se trouveront profitables pour toutes.

Les améliorations qui viennent d'être apportées à la navigation du St. Laurent par l'érection de phares et par la pose de bouées, dans le but d'aider le marin qui arrive de l'océan à atteindre le port, et à y pénétrer, et le creusement du chenal au dessus du point jusqu'où se font sentir les marées de l'Atlantique, donneront une nouvelle impulsion aux transactions commerciales entre les différentes provinces et les pays étrangers.

L'agrandissement de nos magnifiques canaux et l'exécution de nouveaux ouvrages de même nature feront du St. Laurent la route d'Europe la plus économique et la plus courte pour l'immense trafic des Etats de l'ouest, et attireront le commerce étranger sur nos rives. (Applaud.)

MANITOBA.

L'incorporation de la Province de Manitoba ainsi que du territoire qui l'avoisine, avec ses vastes régions d'un sol qui pour les fins agricoles ne le cède à aucun de ce continent, et les magnifiques lacs et cours d'eau dont ce pays est entrecoupé de toutes parts offriront, d'un point à l'autre, des voies de communication auxquelles ne sont supérieures celles d'aucune contrée.

L'ouverture, dans cette partie de la Puissance, de routes, de chemins à lisses et de voies de communication par eau y attirera des colons et engagera probablement ceux de nos compatriotes qui *veulent émigrer* vers l'ouest, à prendre le chemin du territoire de Manitoba, au lieu de se rendre aux Etats-Unis où beaucoup d'entre eux, beaucoup trop pour le bien de notre Province, s'en sont allés jusqu'à présent.

On a adopté à Manitoba un mode de gouvernement qui aujourd'hui fonctionne bien, et qui ressemble presque en tous points à celui qui est en opération dans les autres provinces.

COLOMBIE ANGLAISE.

La plus occidentale de nos sœurs-provinces, la Colombie anglaise, a aussi été admise cette année dans la confédération

à des conditions satisfaisantes pour son peuple ; et le traitement libéral du gouvernement et de la Législature de la Puissance à son égard, au point de vue de l'aide matérielle qui lui a été accordée pour faire fonctionner son gouvernement et pous développer les vastes ressources de cette grande et importante région ne peut manquer de produire les plus heureux résultats. Là aussi, le gouvernement a été organisé sur des bases semblables à celles sur lesquelles repose le nôtre. Il est en pleine opération, et bientôt il nous sera donné de voir les députés venus des rivages de l'Atlantique, les représentants des contrées que baignent les flots du Pacifique et les mandataires du Canada central siéger, délibérer et législater ensemble au parlement fédéral de manière, nous l'espérons, à asseoir les fondements d'un système de gouvernement libre, éclairé, durable et qui transmettra à la postérité la plus reculée les noms des hommes qui, en travaillant à édifier cette grande confédération ont à jamais conquis la vénération d'un peuple heureux et reconnaissant. (Applaud.)

La construction d'une voie ferrée jusqu'au Pacifique et un prolongement de nos chemins à lisses déjà achevés ou en voie de construction, donneront un vigoureux élan à la prospérité de la Puissance tout entière et tendront à resserrer de plus en plus les liens qui unissent les Provinces. Ce n'est pas pousser l'affirmation trop loin que de dire que l'union de ces provinces et territoires en une seule confédération nous a créé vis-à-vis des nations du globe une position à laquelle chacune des provinces n'aurait jamais pu arriver seule. De plus, ce n'est ni par la guerre ni par l'effusion du sang ; ce n'est pas au prix de bien des sacrifices en hommes et en trésors, que ces résultats ont été obtenus ; c'est aux efforts paisibles d'un peuple libre, éclairé, dans l'exercice des droits dont on jouit sous le régime représentatif, c'est au consentement de toutes les parties intéressées au changement qu'ils sont dus ; heureux contraste avec la manière dont se fondaient autrefois les gouvernements et les empires par la puissance de l'épée, et moyennant d'affreux sacrifices en hommes et en argent. (Applaud.)

L'union de nos provinces peut donc à bon droit être considerée jusqu'à présent comme un succès. Notre prospérité future, comme nation, dépendra sans doute du peuple de la Puissance lui-même, et de la façon dont il exercera les droits qu'il possède en vertu de notre constitution. Si la sagesse domine dans nos conseils ; si l'on n'y perd jamais de vue les vrais intérêts de la Puissance ; si ces intérêts sont sauvegardés et servis par une bonne législation ; si les ressources du pays deviennent un objet

d'étude ; si elles sont convenablement développées à l'aide d'octrois judicieux que le gouvernement accorderait à des entreprises particulières ; si l'esprit de parti n'est pas assez monté pour faire rechercher à nos hommes publics les triomphes politiques et leur propre avancement de préférence aux véritables intérêts de la Puissance, alors nous pourrons raisonnablement espérer, et compter établir un système de gouvernement libre, éclairé et qui, tout en faisant le bonheur de nos populations, servira d'exemple à d'autres pays et n'inspirera aux habitants de cette Puissance aucune envie de chercher une meilleure position que celle dont ils jouiront sous leur propre gouvernement et sous la protection paternelle de la vieille Angleterre. (Bruyants applaudissements.)

La salutaire concurrence qui devra naturellement exister entre les différentes Provinces, chacune tendant à développer ses ressources locales par l'introduction du capital et du travail étranger, aura pour effet, non-seulement de les faire progresser respectivement, mais d'élever la Puissance tout entière à un haut degré de prospérité matérielle. La variété du sol et du climat, les richesses minérales de presque tout genre que recèle la Puissance ne peuvent manquer d'attirer parmi nous, d'ici à quelques années, un flot considérable d'immigrants de cette sorte précisément dont nous avons le plus besoin. Ce qui manque à notre Province, une autre Province peut le lui fournir. Si Québec ne peut pas rivaliser avec les provinces de l'ouest pour les céréales, nous sommes à même de donner en échange des produits manufacturés.

Une province a-t-elle besoin de combustible et des produits de l'océan, les provinces maritimes sont en état de les lui procurer, en échange de produits agricoles et de fer, sans que j'entre ici dans une énumération plus détaillée des produits de chaque province. (Applaud.)

Maintenant qu'a fait Québec, comme Province, pour devenir prospère et contribuer à la prospérité de la Puissance ? Depuis quatre ans, de fortes sommes ont été dépensées en faveur de divers objets importants et entr'autres pour des fins d'agriculture et de colonisation. J'avais préparé un état des sommes qui ont été affectées aux pricipaux de ces objets durant ce laps de temps ; mais je ne veux pas davantage fatiguer la chambre de mes chiffres ce soir. Je me contenterai de mentionner le total payé par le Trésor pour fins agricoles et de colonisation, pour l'administration de la Justice et les institutions de charité ; il est de $3,765,656.04 sur $5,730,796.49.

Résumé des sommes déboursées depuis quatre ans finissant au 30 Juin 1871, par le Gouvernement de Québec.

Législation	$518,520 67
Gouvernement civil	485,766 72
Administration de la Justice, Police, maison de réforme de St. Vincent de Paul et inspection des prisons	1,300,511 78
Education, institutions littéraires et scientifiques, arts et métiers	1,113,106 79
Agriculture	212,464 09
Sociétés de Colonisation, routes & chemins à lisses	521,565 95
Immigration	25,540 06
Travaux et édifices publics	365,261 48
Institutions de charité, maisons de santé pour les aliénés, hôpitaux, écoles de reforme et d'industrie	618,107 45
Département des terres de la Couronne—Dépenses générales	224,729 34
Arpentages	83,568 05
Enregistrement (cadastres)	44,575 72
Licences et timbres, commissions payées aux municipalités ; payé par shérifs sur le fonds de construction et du Jury, à même perceptions faites par eux	107,914 96
Dépenses diverses, comprenant aide accordée aux colons du Labrador, aux incendiés du Saguenay et d'Ottawa ; *Gazette Officielle*, Dépenses d'arbitrage—Frais de déplacement d'Ottawa à Québec, Montréal, &c...	109,263 43
Total des dépenses de tous les services depuis quatre ans	$5,730,796 49

Outre ces sommes considérables réellement dépensées, et dans la plupart des cas dépensées, je pense, pour le plus grand avantage de tous, avec l'approbation et le consentement sans réserve de la Législature, et pour des fins agricoles et de colonisation, sommes de beaucoup plus fortes que celles qui étaient dépensées pour les mêmes objets dans cette Province sous le dernier gouvernement du Canada, je puis, M. le Président, faire allusion à quelques autres sujets.

CHEMINS A LISSES.

L'aide importante votée par la Législature dans le but

d'ouvrir un accès à diverses régions de la Province, au moyen de chemins à lisses, a stimulé l'esprit d'entreprise privée au point que nous comptons plusieurs lignes de ces sortes de chemins en voie de construction dans presque chaque partie de la Province. (Ecoutez.) Une fois achevées, ces routes offriront de précieuses commodités au pays, et procureront, je n'en doute pas, d'excellents placements, sinon en bénéfices pécuniaires immédiats pour le trésor public, du moins par l'impulsion qu'elles devront donner aux entreprises particulières de toute nature, en procurant des moyens de transport économiques et rapides pour les produits agricoles et manufacturés, en même temps qu'elles nous rendront au centuple les sommes que nous aurons déboursées pour leur établissement. Il est, je pense, hors de doute que sans l'aide du coffre public et de nos réserves de terres de la couronne, nous aurions vu très-peu d'entreprises de chemins de fer en voie d'exécution dans notre Province, et peut-être n'en aurions-nous pas vu une seule. Il peut n'être pas sans profit pour nous, M. le Président, d'examiner un instant quelle sera la position de la Province de Québec lorsque seront en pleine opération les chemins de fer encore à l'état de projets et pour la construction desquels la Province a promis de l'aide sous forme de subsides en argent ou d'octrois de terres.

CHEMIN GOSFORD.

Pour commencer à notre porte, je crois pouvoir dire sans crainte que le chemin à lisses de Québec et Gosford n'aurait pas été construit si le trésor public ne lui était venu en aide. J'imagine que le président et les directeurs de cette compagnie ont déjà trouvé la tâche assez rude même avec l'aide du Gouvernement et qu'ils n'auraient pas entrepris l'ouvrage sans cette aide. On vendit à la compagnie une certaine étendue des terres de la couronne à des prix réduits dans le but d'engager les citoyens de Québec à contribuer à la construction du chemin, de manière à pouvoir se procurer le bois de chauffage à meilleur marché que par d'autres voies, sinon maintenant, du moins d'ici à peu d'années. Comme la compagnie comptait sur des avances du gouvernement en débentures ou en espèces, lors de l'achèvement de la voie, les directeurs n'eurent pas de peine à trouver à emprunter des fonds pour mettre l'entreprise à exécution. Cette attente de la compagnie fut pleinement justifiée par le Gouvernement, ainsi qu'on le verra par les comptes publics.

Ce chemin à lisses, d'une longueur de quelque trente-six milles, sera, je l'espère, prolongé jusqu'au lac St. Jean et

ouvrira ainsi au défrichement une vaste région de terres arables maintenant presque inaccessible, faute de moyens de communication par terre ; de plus, tout en invitant le colon à s'y établir, il tendra à doubler la prospérité de la Cité de Québec qu'il mettra en contact journalier avec une population florissante et bien établie dans l'intérieur des terres.

CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD ET CHEMIN DE COLONISATION DE MONTRÉAL (NORD).

Vient ensuite le projet déjà arrêté d'un chemin de fer qui doit nous porter vers l'ouest à 300 milles environ de Québec et dont les travaux commenceront aussitôt qu'on aura réussi à calmer et à concilier certaines jalousies et certains intérêts de localité ; je veux parler du chemin de fer (rive nord) de Québec à Montréal avec embranchement jusqu'aux *Grandes Piles* et du chemin à lisses de colonisation de Montréal (Nord), depuis Montréal jusqu'à Aylmer.

L'octroi d'environ 3¾ millions d'arpents de terre provenant du domaine public et la contribution locale fournie par les Cités de Montréal et de Québec, ainsi que par les municipalités situées le long de la ligne que doit suivre le chemin, assureront sans doute un capital suffisant pour nous donner raison de croire qu'à une époque rapprochée nous aurons un chemin de fer de cette cité à Aylmer, et avant longtemps, je l'espère, un prolongement de cette ligne jusqu'à la rivière Creuse, où la voie se reliera au grand chemin de fer du Pacifique du nord dont elle fera partie en traversant les territoires britanniques dans toute leur longueur. (Vifs applaud.) Cette ligne ouvrira la région située au nord du fleuve St. Laurent depuis Québec jusqu'à Montréal ; de là, les contrées du nord de la rivière Ottawa, et avant longtemps, je l'espère, toute la partie ouest jusqu'à la rivière Creuse. Elle sera une source de richesses pour ces différentes régions, et elle facilitera non-seulement nos importantes opérations en bois de construction, mais encore le développement des vastes richesses minérales dont abondent les territoires du nord de l'Ottawa. (Applaud.)

CHEMINS DE FER DE QUÉBEC ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

En reprenant la rive sud du St. Laurent, à la Rivière du Loup *en bas*, nous trouvons d'abord le chemin de fer intercolonial dont l'achèvement approche avec rapidité ; c'est la Puissance qui fournit les fonds ; mais cette province aura à en rembourser sa bonne part ; nous trouvons encore la Province du Nouveau-Brunswick désireuse de posséder une voie de

communication avec nous et avec les Provinces de l'Ouest, plus directe que ne la lui procurera l'Intercolonial. Elle a donc demandé de l'aide à la Province de Québec pour terminer le chemin de fer de Québec et du Nouveau-Brunswick jusqu'à la Rivière du Loup, en passant par cette province. (Ecoutez.)

Cette aide, notre Législature l'a accordée, à la dernière session, telle qu'on la demandait, savoir : en faisant un octroi de 10,000 arpents de terre par mille pour les quelques 60 à 70 milles du chemin qui traverseront cette Province. Cependant, de crainte que les terres ainsi octroyées ne retardent la colonisation de cette partie de la Province, le Gouvernement a stipulé que la moitié au moins de ces terres seraient occupées par des colons dans les dix ans qui suivront l'ouverture du chemin. Cette ligne qui, je suis heureux de le dire, est en bonne voie d'achèvement prochain ouvrira une vaste étendue de bonnes terres arables et permettra de faire les opérations mercantiles avec beaucoup plus de facilité entre nous et nos voisins du Nouveau-Brunswick qu'il n'y en avait par le St. Laurent, ou par les routes des Etats-Unis. (Ecoutez, écoutez.)

CHEMIN A LISSES DE LÉVIS ET KENNEBEC.

En me rapprochant un peu plus, je pourrai, M. le Président, vous dire quelques mots d'un projet de chemin à lisses dont vous avez déjà entendu parler, auquel, je le sais, vous vous intéressez vivement et à l'achèvement duquel vous avez largement contribué ; c'est le " Chemin à lisses de Lévis & Kennebec." Pour encourager l'exécution des travaux de ce chemin dont la longueur est d'environ 70 à 80 milles au sud de Québec, depuis Lévis jusqu'à la ligne-frontière de la Province, le Gouvernement et la Législature ont promis une aide égale à celle qui avait été accordée au Chemin de Québec & Gosford, savoir : $150 du mille, pendant vingt ans, pour chaque mille de chemin terminé, pourvu du matériel et tenu en opération durant cet espace de temps, ou bien, lors de l'achèvement du chemin, la capitalisation de ce même subside, soit en numéraire, soit en débentures du Gouvernement, au montant d'environ $1700 du mille.

Assurée que cet engagement sera tenu de bonne foi par le Gouvernement, la Compagnie trouve sans peine à emprunter des fonds pour pousser les travaux, et j'espère bien voir avant longtemps la ligne entière terminée, ce qui nous ouvrira l'accès d'une magnifique région agricole sur toute son étendue, et à travers plusieurs importants cantons des terres de la Couronne. Déjà il y a quelque 40 milles de cette voie

garnis de leurs traverses et prêts à recevoir les lisses. (Appl.) A moins que les citoyens de notre vieille cité de Québec ne se remuent, un cité sœur, Québec sud, leur disputera le trafic auquel le nouveau chemin à lisses va servir de débouché.

CHEMIN A LISSES DES COMTÉS DE RICHELIEU, DRUMMOND ET ARTHABASKA.

En remontant le cours du St. Laurent, nous trouvons, à Sorel, un autre chemin à lisses dont les travaux sont poussés assez vigoureusement pour nous donner lieu de croire qu'il sera prochainement terminé. Cette ligne, qui reçoit un subside de même nature et de la même manière que celui qu'on accorde au chemin de Lévis et Kennebec, et où j'aime à dire qu'il y a eu des travaux exécutés l'été dernier sur un parcours de 40 à 50 milles, suit une direction à peu près sud à partir de Sorel et s'appelle " le chemin à lisses des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska. Il est question, lorsqu'elle aura atteint Drummondville, de lui faire prendre une direction occidentale et traverser le Grand-Tronc à Acton ou près de là, puis de la mener à travers une partie du Comté de Shefford par Waterloo et Knowlton et de la relier en ce dernier endroit ou dans les environs au chemin de fer de Jonction des comtés du Sud-Est, construit l'été passé. Cela dépendra de ce qu'on pourra obtenir d'assistance locale de la part des municipalités situées le long de la ligne projetée.

Déjà l'on a commencé à se livrer, le long de cette voie, à des opérations commerciales auxquelles, sans ce chemin à lisses, on n'aurait pas songé. Si la ligne entière se construit, ainsi qu'on a l'intention de le faire, elle aura une longueur de 140 à 150 milles. Dans le cas où les embranchements projetés ne seraient pas exécutés à une époque prochaine, il est possible qu'une portion du subside promis fût, du consentement des parties intéressées et par acte législatif, destinée à aider à la construction d'une voie importante dont le projet sera soumis à la Législature dans le cours de cette session-ci. (Ecoutez).

CHEMIN DE FER DE SHERBROOKE, DES CANTONS DE L'EST ET DE KENNEBEC.

Si l'on s'éloigne du St. Laurent et que l'on s'enfonce plus avant dans les terres, on a le chemin de Sherbrooke, des Cantons de l'Est et de Kennebec. La ligne commence à Sherbrooke et se dirige au nord-est en suivant la vallée de la rivière St. François pour se relier au chemin à lisses de Lévis et Kennebec, dans le comté de Beauce. Cette route

est partiellement fournie de traverses sur une petite étendue, et sera bientôt, je l'espère, suffisamment avancée pour avoir droit au subside ordinaire que le gouvernement lui accorde de même qu'aux autres lignes dont j'ai parlé ; elle nous ouvrira, sur un parcours de 70 à 80 milles, l'accès d'une bonne région agricole abondamment pourvue d'excellents pouvoirs d'eau que l'achèvement du chemin ne pourra que tendre à utiliser et à développer.

CHEMIN DE FER INTERNATIONAL DU ST. FRANÇOIS.

Nous avons encore la compagnie du chemin de fer international du St. François, qui a obtenu une charte de la Législature de la Puissance. La voie part de Sherbrooke par la ligne du Grand-Tronc sur un parcours de quelques milles ; de là, elle traverse tout le comté de Compton pour faire sa jonction, à la ligne-frontière de la Province, avec un chemin de fer américain, et former ainsi la route la plus directe de Montréal aux Provinces Maritimes.

Si ce chemin suit, comme il le faudrait, la ligne la plus directe, à partir du Grand-Tronc, à Sherbrooke ou près de cette ville, et si, arrivé à la ligne-frontière, il se relie à un chemin de fer américain, il est certain qu'il attirera une foule de voyageurs et qu'il donnera lieu à un trafic important entre Montréal et les localités situées à l'ouest de cette ville, d'une part, et St. Jean et Halifax d'autre part, vu la grande économie de distance qu'on y trouve, comparativement au chemin de fer intercolonial et aux voies ferrées américaines. (Ecoutez, écoutez.)

En outre, dans ses rapports avec les chemins de fer américains qui se relient au Grand-Tronc à Sherbrooke, la route par le chemin de fer intercolonial proposé sera la plus courte entre Halifax et New-York ; convenablement choisie, elle ouvrira aussi dans cette province une quantité de bonnes terres de la couronne qui se trouveront ainsi à la portée du colon ; et j'espère voir bientôt complété cet important réseau de chemins de fer entre Montréal et les provinces maritimes. Cette voie a également droit à un subside en numéraire du Gouvernement, ou à un octroi de terres à la place, dans le cas où la compagnie préférerait les terres à l'argent. Du reste, il est probable que le gouvernement présentera un projet de loi à cet effet dans le cours de la présente session (Applaud.)

Qu'on veuille bien, M. le Président, tracer sur la carte de notre Province, les diverses lignes de chemins de fer que je

viens de citer comme ayant droit à une aide provinciale (et il n'y a guère de doute qu'avec cette aide toutes seraient achevées d'ici à peu d'années.)—Puis, qu'on dise, si l'on peut, que le Gouvernement et la Législature de Québec n'ont pas montré un louable désir d'accroître la prospérité de la province en encourageant les entreprises particulières, et de développer les ressources du pays en en hâtant la colonisation.

Pour ma part, M. le Président, je suis fier, comme membre de cette Législature et du Gouvernement, d'avoir fait ce que j'ai pu, si peu que ce soit, en faveur de ces importants objets. Quant aux sarcasmes et aux reproches de dédain dont on n'a cessé jusqu'à ce jour d'accabler le peuple de cette province, comme ennemi du progrès et peu favorable aux grandes entreprises publiques, les actes de la Législature de Québec ont montré, je pense, combien ils étaient dénués de fondement et immérités. (Ecoutez, écoutez.)

Après avoir fait déjà et promis tant de choses, nous devrons désormais user d'une grande prudence, si nous voulons éviter d'embarrasser la Province en lui faisant promettre, sous forme de subsides, plus que nos finances ne le permettront, ou, sous forme de terres, des octrois de nature à compromettre les revenus que nous tirons de cette source. Ce qui a été fait l'a été pour servir les véritables intérêts de la Province et de la Puissance, et du moment où il sera possible d'aider encore au succès de ces entreprises et d'entreprises semblables, je serai en tous temps trop heureux de le faire dans toute la mesure de mes forces et de mon pouvoir.

IMMIGRATION.

Si nous voulons recueillir tous les avantages que nous avons droit d'attendre, comme Province, de nos dépenses passées et futures, nous devons tâcher d'attirer l'immigration parmi nous. Il faut à ce pays une population plus dense, depuis que nous avons, de même que les Etats de l'Est de l'Union américaine, perdu les services et l'industrie d'une foule de citoyens utiles qui ont émigré aux Etats de l'Ouest. Outre que nous devons chercher à faire revenir dans leur pays natal ceux de nos compatriotes qui sont aux Etats-Unis, il nous faut aussi encourager l'immigration de diverses parties de l'Europe, l'engager à venir s'établir sur nos terres incultes, à développer l'exploitation de nos gisements minéraux, ou à suivre les carrières industrielles. (Ecoutez, écoutez.)

Comment l'Union Américaine s'est-elle élevée à la haute

position qu'elle occupe aujourd'hui ? Plus peut-être que par toute autre cause, ce fut grâce à l'esprit d'entreprise de ses citoyens, et surtout à l'encouragement que, de concert avec le gouvernement fédéral, ils surent accorder à l'immigration étrangère pour l'attirer sur leurs rives. C'est que le peuple des Etats-Unis n'ignore point combien il est important de venir en aide à la population industrieuse et ouvrière de l'Europe pour la décider à venir s'établir de ce côté de l'Atlantique.

A moins que nous ne voulions rester en arrière de nos sœurs-provinces, il ne faut pas perdre cet objet de vue. Nous devons user de tous les moyens légitimes que nous possédons pour attirer d'Europe le capital et la main d'œuvre qui nous manquent. Peu m'importe de quelle partie du continent Européen nous viendra l'immigration ; mais plus elle comptera de gens industrieux, sobres, travailleurs, accoutumés aux occupations des champs, de la ferme, des manufactures, mieux nous nous en trouverons. Depuis bien des années, il n'y a eu aucun effort spécial pour introduire l'immigration dans le Bas-Canada. Le peu qui ait été fait dans ce sens par le dernier gouvernement canadien n'a guère été profitable qu'à la Province Supérieure. Les compagnies des bâtiments à vapeur et des chemins de fer ayant tout intérêt à transporter les immigrants, aussi loin dans l'ouest que possible, il s'en suivit que très-peu restèrent ici. L'immigration se trouve sous le contrôle de la Puissance aussi bien que des gouvernements locaux ; mais nous avons été un peu trop disposés à laisser les choses suivre leur cours, en un mot, à aider le gouvernement fédéral à ne rien faire.

L'octroi destiné à cette fin pendant les deux premières années de la confédération a été d'une extrême insignifiance. Les votes des deux dernières années de cette chambre ont été plus respectables et plus en rapport avec l'importance de l'objet. C'est l'année dernière que nous avons le plus dépensé, et les résultats ont été aussi favorables qu'on pouvait raisonnablement s'y attendre. Je n'ai aucun doute que la circulation en Europe de renseignements précieux touchant les capacités et les ressources de notre Province ne donne de bons résultats, aussitôt que ces renseignements seront plus généralement répandus parmi le peuple. Déjà, depuis deux ans, il s'est établi dans la Province, grâce aux efforts de nos agents, quelque 4,500 personnes appartenant à diverses parties de l'Europe, et au moins 100 familles canadiennes nous sont revenues des Etats de l'Est pour se fixer ici définitivement. (Applaud.)

Ces résultats peuvent n'être pas bien considérables, mais comme commencement, après que nous étions restés si longtemps endormis sur cette question, ils ne sont pas à dédaigner. Le gouvernement de la Puissance, je suis heureux de le dire, a l'intention d'accorder de l'aide à chacune des Provinces, comme supplément à ce que les Provinces pourront faire respectivement elles-mêmes. Il se charge aussi d'élever des bâtiments convenables, à Québec et à Montréal, pour recevoir les immigrants, à leur arrivée. Ces bâtiments sont, me dit-on, sous contrat, et répondront, je l'espère, au but qu'on se propose. J'ai tout espoir aussi que le nouveau ministre aux Départements d'agriculture et d'immigration à Ottawa, s'empressera de co-opérer avec les gouvernements locaux dans le but de former et de mettre en opération des agences de nature à produire des résultats satisfaisants. Il a jusqu'à ce jour fait preuve d'activité à cet égard, et je ne doute pas qu'il ne se consacre entièrement à cette partie si importante de ses devoirs officiels. (Appl.)

S'il était possible à une Législature d'accorder une aide pécuniaire en faveur de l'établissement de manufactures diverses et du développement de nos ressources minérales — or, je ne dis pas qu'il soit impossible de trouver quelque moyen de le faire avant longtemps—ce serait sans doute faire beaucoup pour retenir nos compatriotes dans le pays et pour provoquer la création de plusieurs établissements industriels qui plus tard seraient d'un grand prix pour la Province et y attireraient le capital étranger. Par malheur, le gouvernement ne peut pas prêter son concours à toutes les entreprises qui se font dans le pays, il ne peut venir en aide qu'à celles auxquelles s'associent des capitalistes doués de l'esprit d'initiative, à des entreprises générales dans leur nature et dans leurs résultats. C'est ce qui a déjà été fait, autant qu'on aurait pu l'espérer, et jusqu'ici les efforts ont été couronnés de succès.

Il ne faut pas, tout en favorisant les projets de chemins de fer, négliger et oublier la nécessité d'ouvrir des routes ordinaires qui permettent de pénétrer jusqu'au fond de nos terres incultes. Si l'on s'occupe de ces routes, de concert avec les sociétés de colonisation, si l'on y travaille avec elles, on ne contribuera pas peu à aider le pauvre colon à se faire un *chez lui*. Si nous tenons compte de tout ce que la province de Québec a fait et des efforts des autres provinces dans le même sens que nous-mêmes, si nous examinons quel progrès la Puissance a fait l'année dernière avec son revenu de dix-neuf millions de piastres nous ne devons certes pas désespérer

de notre avenir. Il est bien vrai que nous, citoyens de la province de Québec, nous avons moins de revenus qu'Ontario, moins de fonds dans notre trésor d'année en année, mais j'ose dire que, proportion gardée de nos moyens, nous avons plus travaillé à servir les intérêts de la Puissance par les dépenses que nous avons faites ou promis de faire dans notre Province qu'aucune autre des Provinces de la Confédération. (Appl.)

Je me sens plus satisfait, M. le Président, des dépenses que nous avons faites en faveur de l'éducation populaire, des intérêts agricoles et des chemins de fer de colonisation que si, en négligeant ces divers objets d'une nécessité, je puis dire, indispensable, je pouvais montrer une balance restante au trésor quatre fois plus élevée qu'elle n'est aujourd'hui. Le temps m'interdit, M. le Président, d'entrer dans un examen approfondi de beaucoup d'autres sujets importants. Je n'ai probablement dit que bien peu de chose de nouveau pour les Hons. Membres, et encore ce peu de chose, l'ai-je dit très imparfaitement. Je n'ai probablement donné que peu d'informations qui vaillent la peine qu'on s'en souvienne. J'ai voulu seulement présenter sous une forme concise l'état de nos finances accompagné des remarques qui m'ont paru convenir à l'occasion, et il me reste à remercier les Hons. Membres de la bienveillante attention qu'ils ont prêtée à ce que j'ai dit.

Nons nous trouvons, M. le Président, par la force des circonstances qui régissent la Puissance du Canada, rapidement entraînés dans les grandes responsabilités résultant de la position qu'elle prend comme membre de la famille des nations. Il y a cent ans, l'Angleterre s'efforçaient de contraindre par la force des armes les colonies américaines à rester soumises au sceptre de la Grande-Bretagne. Aujourd'hui, par une politique erronée, suivant moi, des hommes d'état placés à la tête de ses affaires, elle a passé à l'extrême contraire, et, loin de chercher à nous forcer de nous soumettre à l'autorité impériale, elle prend les moyens de nous faire sentir de plus en plus la nécessité de nous gouverner nous-mêmes, et de veiller aussi nous-mêmes à notre protection. (Ecoutez.)

Si la politique du gouvernement anglais d'aujourd'hui avait été de faire l'abandon d'une étendue de territoire aussi peuplé que l'étaient dans l'origine les 13 Etats de l'Union Américaine, au temps de la guerre de la révolution, il y a près d'un siècle, je dois dire que la conduite qu'il eût tenue aurait ressemblé jusqu'à un certain point à ce qu'a été la politique adoptée et suivie depuis quelque temps. Son langage peut se construire ainsi : En temps de paix, il faudra vous occuper de votre propre gouvernement, et vous tenir dorénavant prêts à con-

tribuer pour votre part à votre protection contre quiconque pourrait vous attaquer. Si toute autre nation vient à menacer vos libertés et votre territoire, alors l'Angleterre interviendra pour vous porter secours et protection. En attendant, il faut que vous vous prépariez graduellement à agir plutôt comme des alliés de l'Angleterre que comme des sujets dépendant entièrement d'elle.

Pendant plus de cent ans, on put, jour et nuit, l'été comme l'hiver, dans nos rues et sur divers points de notre citadelle, voir la sentinelle anglaise monter la garde pour notre sécurité, se promener de long en large tout le temps que durait sa faction.—Aujourd'hui on l'a ôtée pour faire place à la sentinelle canadienne que nous donne le Gouvernement de la Puissance. Le canon qui tonnait chaque jour du haut de la citadelle pour rappeler à la population que le temps passait, et que l'Angleterre était là, prête à combattre pour nous, ce canon n'est plus chargé ni tiré par des soldats anglais, et les associations qui se sont de temps à autre groupées autour de nous, au signal de la citadelle, sont pour le moment violemment brisées et jetées aux vents. Les troupes de garnison dans cette ville, naguère prêtes non-seulement à nous défendre et à nous apporter, par ordre de l'autorité supérieure, leur concours dans toutes les occasions de fêtes et de réjouissances, alors que leur présence pouvait amuser ou instruire notre population, mais prêtes surtout à nous venir en aide à l'occasion des nombreux incendies dont cette cité fut le théâtre et qui menacèrent nos vies et nos propriétés ; ces troupes nous ont dit adieu. Elles n'ont laissé par derrière que le bon souvenir des rapports qui ont existé entre elles et le peuple, et quelques étendards militaires confiés à la garde fidèle de l'une de nos cathédrales comme mémento du soldat anglais stationné dans notre pays.

Mais devons-nous donc pour cela nous laisser aller au découragement et désespérer de notre avenir ? Devons-nous pour cela croire un instant que l'Angleterre, parce que la politique imprévoyante de ses hommes d'état nous a retiré ses troupes, a cessé de s'occuper de nous et ne se soucie nullement de notre avenir ? Pas le moins du monde ; et telle est ma confiance dans le peuple anglais que s'il arrivait un jour que nous eussions besoin d'appui pour repousser un ennemi étranger, je suis convaincu que la nation se leverait comme un seul homme pour venir à notre secours, et prodiguerait, comme de l'eau, ses trésors et son sang, pour notre défense. (Appl.) Il n'est guère probable que nous ayons jamais besoin d'un tel appui, mais, si cela arrivait, nous pouvons être certains que cet appui, l'Angleterre nous

l'accordera avec autant d'empressement que jamais, aujourd'hui ou plus tard.

Le monde vient de voir s'ouvrir une ère nouvelle dans l'histoire des peuples. Deux des plus grandes nations du globe viennent de référer certaines questions pendantes entre elles à la décision d'une commission conjointe ayant pouvoir de régler l'affaire, au moyen de concessions et de compromis réciproques, plutôt que d'en appeler comme autrefois à la décision de l'épée pour le redressement de griefs vrais ou imaginaires. Je n'ai donc point la moindre crainte que nos cousins d'Amérique, au sud de la ligne 45—s'immiscent dans nos affaires. (Ecoutez.)

A mon avis, et sur une comparaison impartiale de l'état des choses au Canada et chez les nations les plus éclairées du globe, nous trouverons que, sous le rapport d'une législation sage et prudente, de l'administration de la Justice, de l'intégrité de nos juges, de nos législateurs et de nos hommes publics en général, des efforts faits en faveur de l'avancement du pays dans toutes les branches d'instruction, de la liberté et de la pureté de la presse dans les efforts qu'elle fait pour répandre les connaissances par toute la Puissance et le monde, de la liberté dont jouissent toutes les croyances religieuses d'adorer Dieu suivant l'inspiration de leur conscience, de l'exercice des franchises électorales ; en un mot, qu'au point de vue des diverses conditions de la vie publique, privée et sociale, nous ne le cédons dans cette puissance du Canada à aucun peuple du monde.

Nous sommes encore jeunes, comme peuple, et nos progrès sur bien des points suivront sans doute la marche du temps, de la fortune et des populations qui nous entourent. Si, en lisant l'histoire, celle de notre pays, comme celle des autres nations, nous apprenons ce qu'il faut éviter et ce qu'il faut rechercher ; ce dont nous avons à nous garder et ce que nous devons entourer de soins et encourager, alors tant mieux, dirai-je, tant mieux pour notre pays et pour ceux qui viendront après nous. En attendant, nous avons chacun nos devoirs à remplir, soit comme simples citoyens, soit comme occupant des positions publiques et investis par nos compatriotes de fonctions entraînant de grandes responsabilités. Sachons remplir fidèlement ces devoirs dans nos positions respectives et nos rapports sociaux, et restons assurés qu'avec l'aide de la Divine Providence nous n'avons rien à craindre pour notre avenir et nos espérances. (Appl. prolongés.)